

**ANRU**  
Monsieur le Président  
**Olivier KLEIN**  
69, bis rue de Vaugirard  
75006 PARIS

Paris, le 29 avril 2020

Monsieur le Président,

Alors que notre pays vit une crise sanitaire sans précédent, avec d'ores et déjà des impacts économiques et sociaux d'ampleur, nous souhaitons, par le présent courrier, attirer votre attention sur la nécessité de faire évoluer en conséquence la doctrine de l'ANRU, dans le cadre de l'instruction des dossiers en cours et à venir.

Nous avons été sensibles à l'écoute attentive du directeur général de l'Agence, Nicolas Grivel, lors de la visioconférence que nous avons organisée le 22 avril dernier. Dans cette suite et après plusieurs interpellations convergentes de nos adhérents, nous souhaiterions que l'ANRU puisse faire connaître, dans un guide ou memento ad hoc, les mesures d'accompagnement des collectivités et des bailleurs sociaux qu'elle entend prendre dans les prochaines semaines.

A l'évidence, agilité et souplesse doivent être les principes qui guideront les services de l'Agence dans l'examen et l'instruction des dossiers, tant en termes de calendriers que de revues de projets et de plannings de financements. Il nous paraît, dans ce cadre, essentiel de solder dans les meilleurs délais les crédits au titre du PNRU 1 et d'engager rapidement les versements en application des décisions prises ces derniers mois en comités d'engagement.

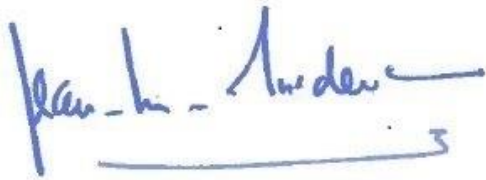
La question des surcoûts des opérations est également un sujet de préoccupation pour les élus et techniciens des grandes villes, communautés et métropoles. Les surcoûts engendrés par la crise du Covid-19 pour les entreprises et les collectivités vont en effet être importants : ils sont estimés, selon les territoires, entre 10 et 25%. L'ANRU ne peut naturellement laisser les collectivités et les organismes HLM supporter seuls ces majorations de dépenses qui vont amputer leurs capacités financières, au risque de

retarder la réalisation des opérations sur le terrain. L'annonce dès à présent, par l'Agence, de la mise à l'étude de modalités de soutien est particulièrement attendue.

Enfin, il nous semble essentiel, pour les habitants des quartiers, de faire des chantiers ANRU une priorité pour la reprise et la relance de l'activité. Dès que la situation sanitaire permettra des interventions en toute sécurité, il est fondamental que les chantiers reprennent le plus vite possible, au bénéfice des territoires mais aussi de l'emploi local, via la filière du bâtiment et travaux publics. Il s'agira là d'un vecteur essentiel de reprise pour le pays et vous pourrez compter, le moment venu, sur les collectivités pour accompagner cette dynamique.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour toute question ou précision.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.



**Jean-Luc MOUDENC**  
Maire de Toulouse  
Président de Toulouse Métropole  
Président de France urbaine



**Jean-Luc RIGAUT**  
Maire d'Annecy  
Président du Grand Annecy  
Président de l'AdCF

Copie du courrier adressé à :

- *Monsieur Edouard Philippe, premier ministre*
- *Monsieur Julien Denormandie, ministre du Logement et de la Ville*